

# Manifestations

## Cérémonie du 11 novembre



Une commémoration a eu lieu ce 11 novembre 2020 devant le monument aux morts, afin de rendre hommage aux Maubériens et aussi aux Français décédés durant toutes les guerres, soldats ou victimes civiles, militaires d'hier ou d'aujourd'hui.

Contraintes sanitaires obligeant, cette cérémonie a adopté une forme restreinte, en présence d'anciens combattants, du maire et de conseillers municipaux de Maubert-Fontaine, et de Monsieur le maire de Girondelle-Foulzy venu en ce lieu dire son hommage aux morts de sa commune.

Dans le discours de la Nation lu par Monsieur le Maire, a été également rappelée l'arrivée du Soldat Inconnu sous les voûtes de l'Arc de Triomphe exactement un siècle plus tôt, mais aussi l'entrée de l'écrivain et Poilu Maurice GENEVOIX au Panthéon. La gerbe du souvenir a été déposée au pied du monument aux morts.

## Nettoyons notre commune



Le samedi 24 octobre 2020, les jeunes du *Club Ados Familles Rurales* de Maubert-Fontaine aidés d'adultes ont collecté les déchets au sein du village sans oublier ses extérieurs.

En deux heures, ce qui a été ramassé, représente un peu plus qu'un bac de 660 litres, sans compter les pneus et bouteilles de verre ramassés sur le Taillis.



Nettoyons la nature!



**Il faut souligner le manque de civisme de certains, alors que chacun peut déposer ses déchets dans les poubelles ou à la déchetterie !!!**

La semaine suivante, il a été retrouvé sur le Taillis, route d'Eteignières, de nouveaux déchets !!

**Horaires d'hiver de la déchetterie de Neuville-lez-Beaulieu : (1er octobre au 31 mars)**

- Lundi, mardi, vendredi : 13h30 à 17h00
- Mercredi, samedi 9h à 12h00 et de 13h30—17h00
- Fermée le jeudi

*Soyez fêtes de fin d'année*



# MAUBERT

# infos



*Joyeuses fêtes*

**Bulletin municipal d'information  
Commune de Maubert-Fontaine - Ardennes**

**Décembre 2020**



## Sommaire

### Pages

- 2 Le mot du maire**
- 3 Informations municipales**
- 4 Informations pratiques**
- 5 Règlement jeu des illuminations**
- 6-7 jeu**
- 8**
- 9-10 Informations pratiques**
- 11 Associations**
- 12 Manifestations**



## Votre mairie

### Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Sur rendez-vous l'après midi

tel : 03.24.35.20.26

Mel : maubert-fontaine.mairie@wanadoo.fr

Site : maubert-fontaine.com

Fermeture du 28 au 31 décembre 2020.

Réouverture le lundi 04 janvier 2021 à 9h00

### Permanence des élus :

Lundi 11h : Monsieur LABILLOY Laurent

Mardi 11h : Monsieur MOUGIN Christian

Mercredi 11h : Madame LE CALVEZ Aude

Vendredi 11h : Monsieur MOUGIN Christian

Samedi 9h à 10h : Madame THIEBEAUX Christine

Ou sur rendez-vous au 03.24.35.20.26

## A propos du bulletin municipal

Directeur de publication : M. Christian MOUGIN

Rédaction : Groupe communication de la Mairie

Impression : Fusion Graphic

Distribution : Mairie de Maubert-Fontaine



Le maire, Christian MOUGIN



## EVA 08 : Ensemble Vivre et Vieillir Autrement en Ardennes



En 2010, Monsieur et Madame Watier se posent une question sur leur avenir : vieillir solidaire plutôt que solitaire ? Tel est le point de départ de l'association EVA 08 (Ensemble Vivre et Vieillir Autrement dans les Ardennes). L'association prend forme le 30 octobre 2010 à Antheny.



Les choses sérieuses allaient commencer : rencontre avec des architectes, des juristes. Cependant, ce qui était proposé ne correspondait pas aux attentes recherchées, à savoir l'ouverture de logements aux ressources modestes.

Le choix s'est donc porté sur la Foncière Le Chênelet, association basée sur l'entraide par l'insertion professionnelle et sociale.

Le projet : créer un espace de vie en proximité où les personnes pourront s'entraider en restant actives et créatives au sein du village.

Le terrain : grâce à la municipalité de Maubert-Fontaine de l'époque, le terrain a été trouvé et les travaux ont pu démarrer.

Sept logements ont été créés et six locataires ont pu emménager dans ces habitations éco-énergétiques en janvier 2016.

### Le Pré aux Fleurs était né.

Un logement est loué par l'association EVA 08 qui a ainsi créé un lieu de vie social, solidaire et convivial : repas des habitants, mise à disposition pour des activités telles que la chorale, les activités de la petite enfance avec la Maison de la Thiérache entre autres...

Le siège social de l'association est donc au 19G Route de Charleville-08260 Maubert-Fontaine Et maintenant ?

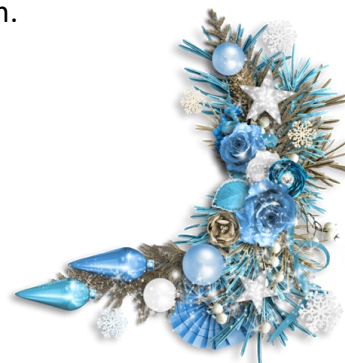
Quatre autres logements vont sortir de terre dans le courant de l'année 2021 et devraient être ouverts à la location début 2022.

## Nos associations

sont à la peine en ces temps de restriction d'activité pour cause de pandémie. Nous considérons que ces associations constituent un tissu vital pour notre commune, et souhaitons qu'elles traversent cette période en conservant tous leurs adhérents.

La municipalité se tient à l'écoute de tous les bénévoles qui y œuvrent, de façon à leur apporter un éventuel soutien pour traverser ce temps difficile, ou pour accompagner une reprise des activités lorsque le contexte sanitaire le permettra.

L'accueil en mairie, une prise de contact avec les conseillers municipaux chargés du lien associatif, ou encore une publication sur notre bulletin municipal *Maubert-Infos*, constituent autant de possibilités qui leur sont offertes, notamment pour assurer le cas échéant leur communication.



# Informations pratiques

**Le monoxyde de carbone (CO2)** est la première cause de mortalité par intoxication en France.

A l'approche de l'hiver, l'ARS Grand Est lance auprès de ses partenaires et du grand public sa campagne d'information annuelle pour prévenir les cas d'intoxication au monoxyde de carbone.

**Participez en relayant la campagne  
"Dites Stop au Monox" !**



**Chaque année en France, ce sont environ 4000 personnes qui sont victimes d'une intoxication oxycarbonée. Une centaine de personnes en décèdent.**

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore et non irritant. S'équiper d'un détecteur de monoxyde de carbone ne suffit pas à éviter les intoxications liées à ce gaz résultant le plus souvent d'un dysfonctionnement des appareils à combustion (chaudières au gaz au fioul, au bois) et/ou d'un défaut d'aération des locaux où ils sont utilisés.

La prévention passe avant tout par l'entretien et la vérification périodique du bon fonctionnement des appareils à combustion, des conduits de cheminée et des ventilations.

**APPRENEZ À MIEUX LE CONNAÎTRE POUR LE COMBATTRE ET TESTEZ VOS CONNAISSANCES SUR :**  
<http://www.stopmonox.com/>

## Collecte des déchets

- Le ramassage des ordures ménagères se fera le jeudi 24 décembre 2020 au matin, il faut sortir le bac le mercredi 23 décembre au soir, les poignées tournées vers la chaussée.
- Le ramassage des sacs de tri aura lieu le jeudi 31 décembre 2020 au matin. Sortir les sacs le mercredi 30 décembre 2020 au soir.

**RAPPEL :** les sacs de tri sont utilisés pour faire uniquement du tri et non pas pour servir de sacs à ordures ménagères ! En pareil cas, ces sacs ne seront pas collectés !

## Fermeture de la mairie :

La mairie sera fermée du lundi 28 décembre au 31 décembre 2020.  
Réouverture le lundi 04 janvier 2021 à 9h00



10



# Informations municipales

## Compte rendu du Conseil Municipal du 03 novembre 2020

(L'intégralité du compte rendu est en ligne sur le site [maubert-fontaine.com](http://maubert-fontaine.com) ) ou consultable en mairie aux horaires d'ouverture.

L'ordre du jour était le suivant :

- Tarifs 2021
- Redevance d'occupation du domaine public
- Vente de bois
- Admissions en non-valeur
- Décisions modificatives
- Adoption du rapport de la CLECT
- Commission de contrôle des listes électorales
- Commission Communale des Impôts Directs
- Autorisation de recrutement pour accroissement d'activités 2021

## ETAT CIVIL

### AVIS DE PUBLICATION DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

La mairie de Maubert-Fontaine vous propose de faire part de la naissance de votre enfant, de votre mariage, ou du décès de votre proche dans le bulletin municipal. Afin de respecter votre vie privée, cette diffusion nécessite votre accord.

Les personnes qui désirent la diffusion dans le prochain *Maubert Infos* doivent venir remplir un avis de publication à la mairie.

## Registre communal des personnes fragiles

La commune a mis en place un registre communal où sont renseignées toutes les personnes de plus de 70 ans et les personnes fragiles.

Si vous désirez apparaître sur ce registre, ou faire apparaître un proche, vous pouvez contacter le secrétariat au 03.24.35.20.26 pour donner les coordonnées.

Les élus vous contacteront régulièrement pour prendre de vos nouvelles et passer à votre domicile si vous en avez besoin .

## Bon aux personnes âgées

Extrait d'une délibération du CCAS

Les membres de la Commission du Centre Communal d'Action Sociale de la commune ont décidé de reconduire le principe d'offrir à l'occasion des fêtes de fin d'année un bon d'achat de 30 € aux personnes âgées de 70 ans et plus, domiciliées à Maubert-Fontaine à la date de la remise du bon. Ce bon est à utiliser jusqu'au 31 janvier 2021 chez un commerçant de Maubert-Fontaine et sur le marché du jeudi matin Place Versailles.

Dans le cadre de la Covid-19, la distribution a été effectuée cette année à domicile contre signature, afin d'éviter toute propagation du virus à des personnes âgées qui sont par principe plus vulnérables.



3





# Informations pratiques

## Vente de bois

Le 14 novembre à 12h00 a eu lieu la vente de lots de bois par tirage au sort, au tarif de 30 € le stère comme décidé lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 03 novembre 2020.

Cette année tous les lots ont été vendus, ce qui constitue une recette de 2250 € pour la commune.



## Bons Solidaires en faveur des commerçants

La municipalité et l'association *Familles Rurales* remercient la population qui témoigne d'une solidarité auprès des commerçants maubériens référencés, pendant l'opération des « Bons solidaires ». Ces bons rencontrent beaucoup de succès.



## Cafés Solidaires

### Ensemble, soutenons les cafetiers et bars du Grand Est

La Région Grand Est lance un financement participatif : chaque habitant de la Région peut faire un don aux commerçants référencés sur la plateforme. Pour chaque don d'un particulier, la Région s'engage à abonder chaque don à hauteur de la même somme.

Cette opération est déployée, selon une procédure simple et accessible, sur la plateforme de participation citoyenne [www.maregiondemain.fr](http://www.maregiondemain.fr) permettant les inscriptions des cafetiers, les dons, les abondements de la Région.

Pour tout renseignement : [maregiondemain@grandest.fr](mailto:maregiondemain@grandest.fr)



## Dégradations au terrain de jeu



Au cours du weekend du 20 septembre 2020, le terrain de jeu a subi plusieurs dégradations dont l'arrachage d'un arbre. Après avoir retrouvé les auteurs de ces méfaits, la commune leur a demandé de rembourser en rachetant deux arbres et ainsi réparer les dégâts.

Les deux arbres ont été replantés lundi 7 décembre 2020 par leurs soins.



# Informations pratiques

## Information aux retraités de la fonction publique

La caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) procèdera au renouvellement de son conseil d'administration du 1er au 15 mars 2021.



## Retraités de la CNRACL, éliez vos représentants au sein de votre caisse de retraite.

Le vote se déroulera du 1<sup>er</sup> au 15 mars 2021, soit par correspondance, soit par Internet sur un site sécurisé. Pour ces deux modalités, le matériel de vote vous sera adressé par voie postale. Il est donc recommandé d'actualiser vos coordonnées et de vérifier votre inscription sur les listes électorales.

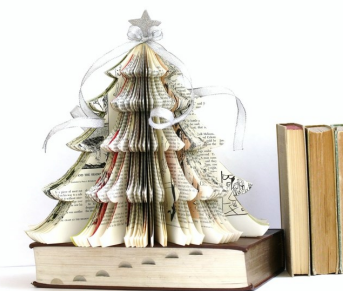
## Médiathèque de Maubert-Fontaine

### Horaires d'ouvertures en période scolaire

Mardi de 17h00 à 19h00  
Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h00  
Samedi de 10h00 à 12h00

### Horaires d'ouverture durant les vacances de Noël

Mardi 22 et 29/12 de 17h00 à 19h00  
Samedi 26 et 29/12 10h00 à 12h00  
(Fermée les Mercredis 23 et 30/12)



Contact au 03.24.26.88.81 ou par mail [bibli@ardennesthierache.fr](mailto:bibli@ardennesthierache.fr)





## Décorations du village

Nous promenant le soir, avant le couvre-feu, dans les rues de notre village, nous prenons la mesure de l'effort que bon nombre de maubériens et commerçants ont fourni pour réaliser une décoration de Noël, et prolonger ainsi le travail des équipes municipales qui ont également œuvré à l'embellissement pour les fêtes de fin d'année.

Il y a des réussites de toutes natures, des jardins et façades flamboyants, des sapins multicolores ou assortis d'un émouvant halo bleuté, des décorations placées aux fenêtres ou sur les vitrines.

La municipalité apprécie hautement cet élan collectif et chaleureux durant cette période morose. L'esprit festif se réaffirme ainsi.

Nous tenons à féliciter et remercier tous nos concitoyens qui ont réalisé ces décorations, mais aussi ceux qui se déplaceront pour les voir et conforter ainsi leur plaisir de vivre dans notre village.



8

## Jeu de Noël



### Le jeu des illuminations.

En cette année très particulière, la magie des Fêtes de fin d'année doit être préservée. Il est important que nos enfants puissent un jour se souvenir des petits événements que les adultes ont tissés pour eux afin qu'opère cette magie.

La décoration installée dans notre village procède de cette intention.

Devant ce contexte sanitaire où les cérémonies rassemblant les maubériens sont proscrites, le Conseil Municipal vient ici innover en proposant aux petits un jeu simple : il s'agit d'inciter les enfants à observer en famille un décor qui pourrait finalement n'être qu'entrevu, et aussi de mieux connaître leur environnement proche.

### Règlement.

La participation au *Jeu des illuminations 2020* est placée sous le contrôle et la responsabilité des familles, notamment en ce qui concerne la sécurité des enfants sur la voie publique, le respect des mesures sanitaires et du couvre-feu ;

Le jeu s'adresse aux enfants âgés de 3 à 11 ans dont les familles sont domiciliées à Maubert-Fontaine.

Sur le feuillet central détachable du bulletin *MAUBERT-INFOS* distribué par la Municipalité dans chaque foyer, il faut relier une ou plusieurs décorations lumineuses au nom de la rue où elles ont été installées (comme l'exemple *Grande Rue*).

Pour les foyers comptant plusieurs enfants, des feuillets de jeu, en complément, seront disponibles :

- à la mairie de Maubert-Fontaine
- à la boulangerie de Maubert-Fontaine
- chez le buraliste tabacs-journaux

Le feuillet de jeu complété (auquel on ajoutera les renseignements concernant l'enfant) **devra être déposé avant le 31 décembre 2020** à la Mairie de Maubert-Fontaine ou placé dans la boîte aux lettres de la Mairie.

**Chaque enfant ayant retourné la feuille de jeu se verra remettre un petit présent** à l'issue de l'opération « *Jeu des illuminations* » (une seule réponse par enfant).

Nous aurions aimé organiser une petite cérémonie de remise des lots, mais le contexte sanitaire nous l'interdit. Les lots seront portés au domicile, et nous vous demandons en conséquence de bien renseigner vos coordonnées.

### Coordonnées de l'enfant ayant participé au jeu :

Nom : .....

Prénom : .....

Age : .... ans

Adresse : ..... 08260 MAUBERT-FONTAINE

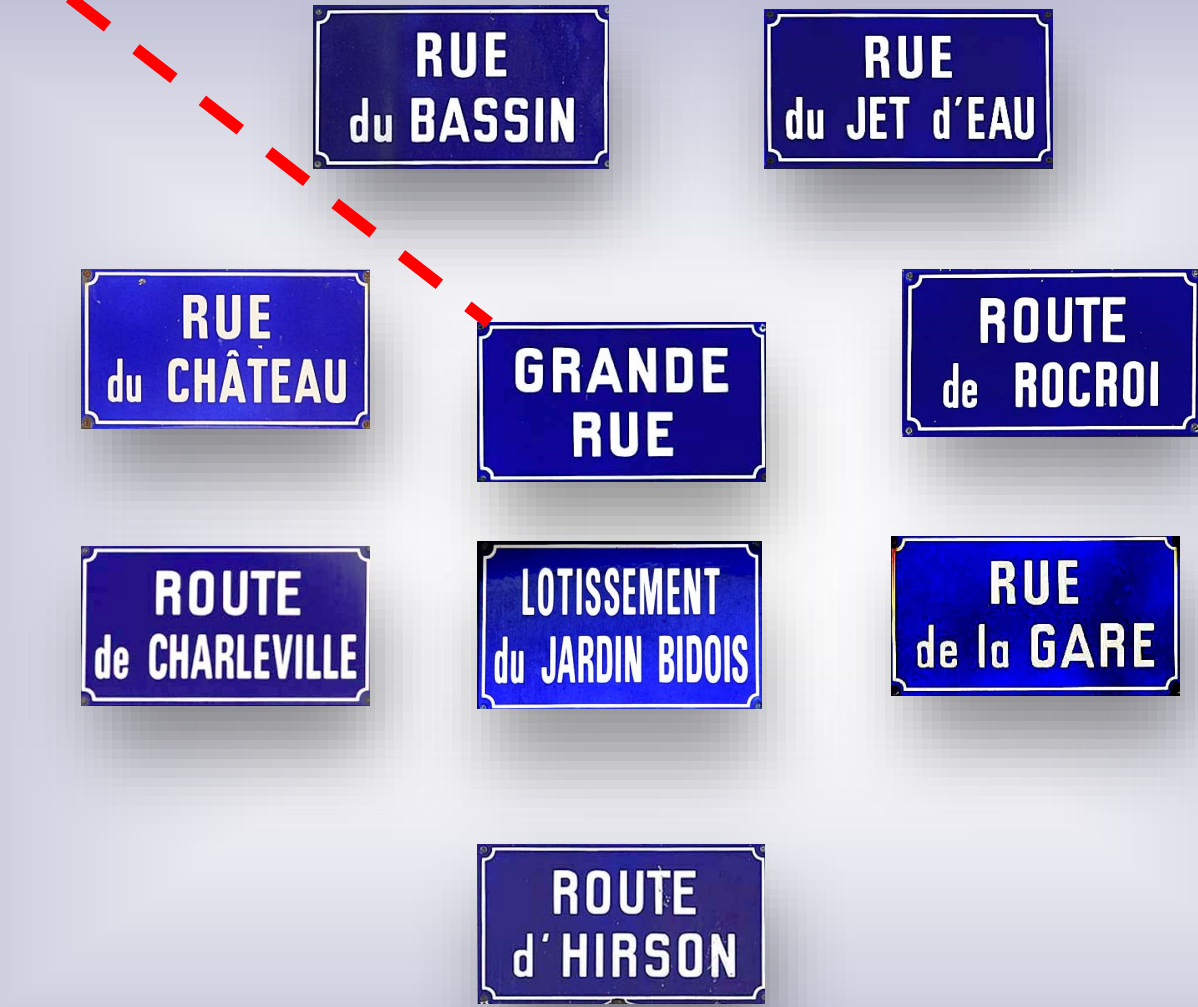
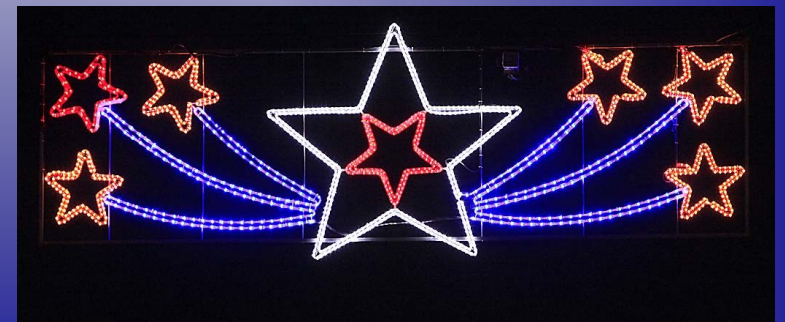
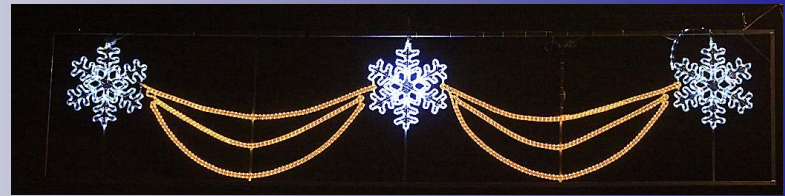
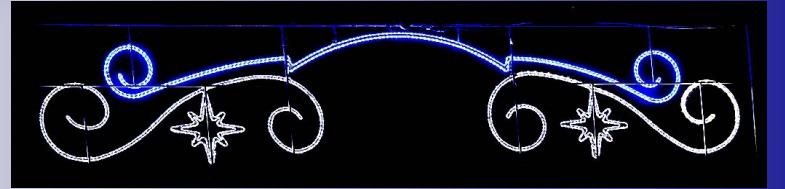
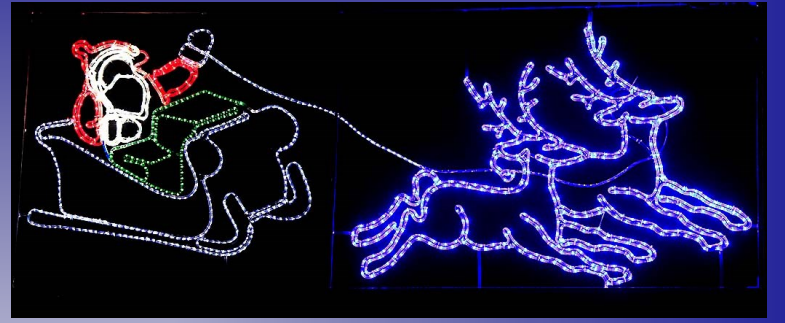
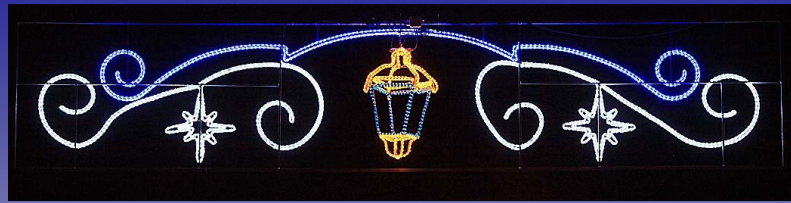
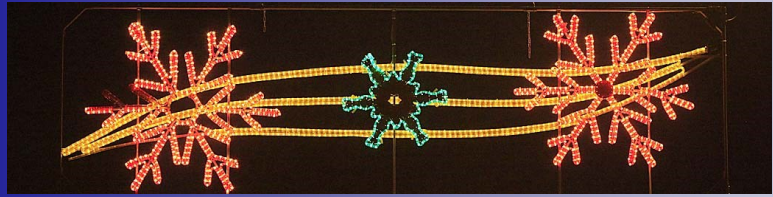
N° de téléphone (parents): .....

Adresse @ (parents) : .....

5







**MAUBERT-FONTAINE  
2020  
Jeu des illuminations**

